

2021 DASES 38 : Subventions (43 500 euros) à deux associations et convention en faveur du bien-être des personnes âgées et de leurs aidants.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs

Le présent projet de délibération s'inscrit dans le cadre du schéma 2017-2021 « Seniors à Paris », et plus précisément dans les engagements 14 et 15 relatifs à l'accompagnement des aidants ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'accueil en établissement d'hébergement.

Les proches sont souvent mobilisés pour accompagner les personnes en situation de dépendance. Afin de leur permettre de disposer de moments de répit, la Ville de Paris s'applique à soutenir les associations qui accompagnent les aidants en leur proposant un soutien individuel ou collectif.

Le présent projet de délibération a pour objet de proposer d'accorder une subvention de fonctionnement à deux associations qui œuvrent dans le domaine de l'aide aux aidants. Le soutien apporté par ces structures aux aidants revêt une importance capitale dans le contexte de crise sanitaire, ces derniers se trouvant de fait fortement mobilisés par leurs proches dépendants.

L'association **Passerelle Assist'Aidant** a mis en place un dispositif novateur destiné à soutenir les aidants familiaux. Elle leur propose un accompagnement en faisant intervenir à leur domicile une équipe de professionnels expérimentés (ergothérapeute, diététicienne, kinésithérapeute, sophrologue, psychologue, médiateur familial...). Elle communique également des informations sur les différents dispositifs de prise en charge existants et oriente les aidants familiaux vers des solutions adaptées. Les personnes s'occupant de patients atteints de maladies neurodégénératives sont prises en charge prioritairement. Un étroit partenariat est établi avec la Maison des aînés et des aidants Centre afin d'établir les plans d'intervention : évaluations des situations, accompagnement adapté, suivi et orientation des bénéficiaires vers les dispositifs de droit commun. Une participation financière de 10 € est demandée aux aidants pour les 6 interventions possibles dans l'année.

Pendant le premier confinement, le contact permanent avec le proche aidé a pu être source de tensions pour certains aidants. Pour répondre à leurs besoins, l'association a ajusté le dispositif au contexte afin de maintenir le soutien apporté aux aidants. Les visites à domicile ont été suspendues mais l'accompagnement s'est effectué à distance : les coordinatrices ont appelé l'ensemble des aidants

suivis par l'association pour leur proposer un soutien téléphonique ou des interventions des socio-professionnels en visio-conférences.

L'association intervient dans les arrondissements du centre de Paris (du 1^{er} au 6^{ème}) ainsi que dans les 13 et 14^{ème}. Pour 2021, elle prévoit le renforcement de ses équipes notamment en augmentant le temps d'intervention des psychologues et le développement de ses actions de communication, en créant notamment une newsletter.

L'association « **Groupe des Animateurs en Gérontologie, Gériatrie, Structures et services pour personnes âgées (GAG)** » a pour mission de promouvoir l'animation et l'action socioculturelle dans les établissements et services accueillant les personnes âgées et de développer la qualification et la personnalisation des intervenants dans ce secteur.

Elle développe sur le territoire national, et en particulier à Paris, une plateforme numérique dont le principe repose sur la collaboration de professionnels en gérontologie (animateurs, directeurs, soignants, ergothérapeutes, bénévoles...) qui partagent leurs idées, leurs savoir-faire ou leurs supports. Ainsi, la variété des supports tels que diaporamas, jeux interactifs, fiches à thèmes, mots croisés, visites virtuelles de musées... permet aux soignants ou à toute personne intervenant de s'adapter aux personnes âgées suivies et ainsi contribuer à l'amélioration de leur vie sociale et culturelle.

La subvention proposée permet de faire bénéficier tous les établissements pour personnes âgées de Paris (EHPAD, Accueil de jour, Résidence autonomie, ...) qui le souhaitent du contenu de la plate-forme Culture à Vie. En 2020, 35 établissements parisiens adhèrent au dispositif qui a fortement été sollicité pendant l'épisode de la crise sanitaire.

Les actions proposées et leurs plans de financement sont présentés dans les fiches techniques jointes.

Compte-tenu de ces éléments et de la qualité des projets présentés, je vous propose de signer une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Passerelle Assist' Aidant et d'attribuer à ces associations, au titre de 2021, une subvention de 43 500 €.

- Association Passerelle Assist'Aidant : 40 000 €
- Association « Groupe des Animateurs en Gérontologie, Gériatrie, Structures et services pour personnes âgées (GAG) » : 3 500 €

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris